



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

La cathédrale de Rodez en péril

Question écrite n° 19225

Texte de la question

M. Louis Aliot attire l'attention de M. le ministre de la culture sur les dangers que court la cathédrale de Rodez. Mme Carole Delga a attribué un don d'un montant de 1,5 million d'euros au nom de l'Occitanie en sa qualité de présidente de région à la cathédrale Notre-Dame de Paris. S'il faut évidemment faire participer un maximum de collectivités et d'élus à la rénovation de la cathédrale chère à Victor Hugo, il ne faudrait tout de même pas oublier les nombreux édifices culturels et civils qui menacent de tomber en ruine dans le pays, le budget alloué à la conservation et à la sauvegarde du patrimoine ayant été inférieur à 300 millions d'euros pour l'année 2018. Pour preuve, l'État a été obligé de s'associer à la Française des Jeux - en voie de privatisation - pour le grand « loto du patrimoine », pansement sur une jambe de bois. Du reste, en Occitanie même, la cathédrale de Rodez est en grand danger et jamais la région n'a consenti à aider, justifiant son refus par le fait que l'État soit propriétaire de l'édifice en question. Il souhaiterait savoir si un plan de rénovation de Notre-Dame de Rodez est à l'étude au ministère.

Texte de la réponse

L'État, dans le cadre de la stratégie pluriannuelle du patrimoine portée par le ministère de la culture, consacre chaque année plus de 320 M€ à la restauration des immeubles et objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, dont 200 M€, soit environ 6 000 opérations par an, sont gérés par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour la restauration et l'entretien des monuments historiques en région. De plus, l'État apporte son soutien aux opérations de restauration d'éléments de patrimoine, protégés ou non au titre des monuments historiques, identifiés dans le cadre de la mission confiée à Monsieur Stéphane Bern par le Président de la République, en reversant une part des recettes d'un super loto « Mission patrimoine » et d'un jeu de grattage dédié à un fonds « Patrimoine en péril » spécifique géré par la Fondation du patrimoine. Cette opération constitue une opportunité d'accroître les moyens dont bénéficie le patrimoine culturel, et ne vient en rien pallier un supposé désengagement de l'État, qui a maintenu le niveau de ses crédits, dans un contexte budgétaire difficile. Concernant plus spécifiquement la cathédrale Notre-Dame de Rodez, édifice classé par la liste de 1862 et propriété de l'État, sa restauration et sa mise en valeur se poursuivent à l'extérieur de l'édifice par la consolidation et la restauration du massif occidental dominant la place d'Armes. L'opération, d'un montant proche de 3 M€, est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la DRAC Occitanie et dirigée par l'architecte en chef des monuments historiques territorialement compétent. Il s'agit de la deuxième étape de la campagne de travaux 2018-2021, débutée en octobre 2018, avec la restauration et la mise en valeur intérieure de la chapelle du Saint-Sépulcre.

Données clés

Auteur : [M. Louis Aliot](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19225

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 3996

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8045